

Les administrateurs du lycée Claude-Monet,
représentant les élus des enseignants, des élèves
et des parents d'élèves au conseil d'administration
1, rue du docteur Magnan
75013 Paris

Paris, le jeudi 28 janvier 2021

A l'attention de M. Cervoni

Proviseur de la cité scolaire Claude-Monet
1, rue du docteur Magnan
75013 Paris

Ampliation

Recteur de l'académie de Paris
Présidente de la Région Île-de-France
Maire de Paris

Monsieur le Proviseur,

Nous avons découvert avec stupéfaction l'installation récente d'une « brigade régionale de sécurité » (BRS) de la Région Île-de-France de cinq agents au 4^e étage de la cité scolaire Claude-Monet dans le 13^e arrondissement de Paris.

La création de cette brigade en uniforme s'inscrit dans la continuité d'une délibération de 2018 (rapport 2018-063) de la Région Île-de-France visant à déployer des agents mobiles chargés d'une mission de « *prévention, de médiation et de sécurisation* »¹ au sein d'un lycée référent « *et aux abords de l'établissement* »² mais également dans les lycées environnants qui en feraient la demande.

Sans se positionner sur le fond sur l'opportunité de cette stratégie de la peur³ et sur l'agenda qui la sous-tend, les administrateurs de l'établissement que nous sommes, parents, professeurs et élèves, nous élevons contre cette décision précipitée et unilatérale, qui suscite un profond malaise et casse le climat de confiance qui règne dans cette cité scolaire, qui doit rester un sanctuaire dédié à l'éducation.

Nous vous demandons donc solennellement de revenir sans délai sur votre décision d'accueillir cette brigade au sein de l'établissement.

¹ Fiche de poste du coordonnateur/trice de la Brigade régionale de sécurité, <https://iledefrance.gestmax.fr/7655/1/un-coordonnateur-ou-une-coordinatrice-de-la-brigade-regionale-de-securite-plyc?backlink=search>

² <https://www.iledefrance.fr/securite-des-lycees-une-4e-brigade-regionale-en-2020>

³ « *Imaginez : nous avons été obligés de créer des brigades régionales de sécurité pour protéger les lycées. Bilan : 250 interventions en un an dans 131 établissements. C'est du jamais-vu ! Intrusions violentes, incendies volontaires, guerres de bandes, agressions de professeurs... L'Île-de-France est aux avant-postes de ces problèmes. Face à ces nouveaux barbares, la peur doit changer de camp.* », Interview de Valérie Péresse, *Le Figaro* du 28 août 2020

En réponse aux interrogations des parents d'élèves, vous avez expliqué que la décision de rattacher cette 5^e brigade au lycée Monet « *ne répond ni à une demande ni à un besoin propre de l'établissement* », mais à l'évaluation faite par la Région afin de déterminer la position optimale de cette équipe au regard de son territoire d'intervention.

Vous avez aussi indiqué que, lorsque les agents de la brigade ne sont pas en intervention extérieure, ils apportent leur concours à la sécurité de l'établissement sous votre autorité, et que les élèves « *doivent se conformer à leurs demandes, qui ne dépassent pas le cadre du règlement intérieur* ». Or celui-ci n'a pas prévu la présence de cette brigade, ce qui le rend donc *de facto* caduque et ni le conseil d'administration, ni la commission hygiène et sécurité n'ont été réunies pour donner un avis sur l'opportunité d'une telle installation, ni pour modifier le cadre réglementaire qu'elle induit et notamment le Plan particulier de mise en sûreté - sécurité.

Il n'est pas discutable que les membres des BRS sont d'abord des agents de sécurité, recrutés pour leur expérience et leur connaissance de la réglementation dans le domaine de la sécurité, avant d'être des médiateurs.

Leur uniforme noir floqué au logo Île-de-France, certes destiné à faciliter leur identification, rappelle sans équivoque celui des forces de police en intervention. Il a pour fonction, comme leur posture, de faire peur, et de contraindre ainsi au respect, par la sourde menace d'un possible recours à la force.

La présence de ces agents, dans un établissement où le respect des règles et de l'autorité n'est pas fondamentalement remis en cause par les élèves, est de nature à créer le trouble sur les raisons de leur présence, l'étendue de leurs prérogatives dans une cité scolaire qui héberge également un collège (qui ne relève pas de la Région), et la nature exacte du rôle qu'ils ont à jouer, en lien avec les référents sûreté. A cet égard, il est particulièrement dommage de n'avoir pas eu communication des consignes écrites qui régissent et limitent leurs interventions.

L'établissement dispose déjà d'assistants d'éducation scolaire chargés de contrôler l'accès des élèves et les contacts avec les forces de l'ordre de l'Etat et la commissaire du 13^e arrondissement sont fluides, que ce soit en cas d'urgence ou pour des missions de sensibilisation.

Les instances compétentes – commission éducative, conseil de discipline – fonctionnent normalement pour contribuer à la résolution des incidents qui émaillent la vie de tout établissement scolaire. Le travail d'accompagnement éducatif se fait donc de manière normale, sans qu'il soit besoin d'une initiative supplétive, étrangère à l'Education nationale et imposée sans la moindre démarche partenariale et hors de tout débat démocratique entre les acteurs de la cité scolaire.

Les lycéens et la communauté éducative dans son ensemble ont été durement éprouvés au cours des mois écoulés par la pandémie dans un contexte marqué par l'incertitude, par de nombreux revirements des autorités de tutelle et par la mise en œuvre à tâtons de la réforme du baccalauréat.

Les indicateurs révèlent, à l'échelle nationale, une dégradation du bien-être des lycéens et étudiants et l'augmentation des troubles psycho-sociaux. C'est d'autant plus vrai au sein d'une grande cité scolaire où la tension spatiale est importante et où chaque salle est comptée.

Dans ces circonstances, nous déplorons qu'il ait été fait le choix d'installer, avec votre accord, une équipe d'agents de sécurité en uniforme, dont la présence même, au sein de l'établissement, est perçue comme une violence. Un établissement scolaire est et doit rester un lieu sanctuarisé propice à l'étude. Or loin d'apaiser, cette brigade inquiète. Loin de sécuriser, elle trouble.

Il ne s'agit pas, vous l'aurez compris, de nourrir *a priori* un procès en illégitimité. Mais il convient de constater que les conditions ne sont pas remplies pour permettre un travail serein, constructif et profitable de ces agents et que la présence d'une telle brigade dans notre cité scolaire n'est pas non plus de nature à favoriser une ambiance de travail sereine et apaisée pour les élèves.

Enfin, nous nous interrogeons sur la pertinence du financement et des moyens mis dans un tel dispositif, en cette période bien particulière où il faudrait renforcer les équipements des lycées pour l'enseignement à distance, aider à l'orientation et à l'accompagnement psychologique des élèves.

Dans l'espoir d'une décision propice à décriper au plus vite la situation, nous vous prions de croire, monsieur le proviseur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



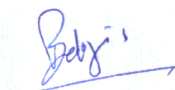
Thierry ANNANOU
élu enseignants



Djamel ARROUCHE
élu enseignant



Christèle BARBIER
élu enseignants



Isabelle BEDIGIS
élu parents



Violette CADRIEU
élu élèves



Christophe CHARON
élu enseignants



Claude CHARROIN
élu enseignants



Michel LEROY
élu parents



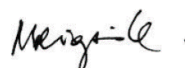
Cécile MANAL
élu parents



Paul MONGAULT
élu élèves



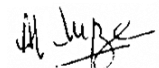
Christine PAUTI
élu parents



Magali RIGAILL
élu enseignants



Tanya SULTAN
élu élèves



Anne
VANNIEUWENHUYZE
élu parents



Catherine VANTAJOL
élu enseignants